



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **22 janvier 2018 à 19 h 00**, à la salle du conseil située au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Luc Brisebois, maire
Monsieur Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
Madame Mélanie Matte, conseillère du district 2
Monsieur François Marcoux, conseiller du district 3
Monsieur Danny Stewart, conseiller du district 4
Monsieur Joël Charbonneau, conseiller du district 5
Madame Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Monsieur Pierre Labonté, conseiller du district 7
Madame Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Madame Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Sont présents le directeur général et le greffier adjoint.

Autres personnes présentes : le directeur du Service de police et le directeur du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **Procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 18 décembre 2017;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2017;
 - 3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2017;
4. **Règlements**
 - 4.1 Règlement (2017)-A-53 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - adoption;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion;
 - 4.3 Règlement (2017)-A-15-9 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption;
 - 4.4 Règlement (2017)-A-54 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption;
5. **Administration**
 - 5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale;
 - 5.2 Destruction annuelle des documents de la Cour municipale;
 - 5.3 Tourisme aérien Laurentides - Entente 2018;
 - 5.4 Retiré;
 - 5.5 Politique de communication - adoption;
 - 5.6 Politique d'utilisation des médias sociaux - adoption;
 - 5.7 Outils de communication - adoption de principes;
 - 5.8 Achat de coupe-feu - impartition - contrat;
6. **Ressources humaines**
 - 6.1 Prolongation du mandat des deux capitaines aux opérations par intérim - Service de sécurité incendie;
 - 6.2 Embauche temporaire d'une commis-secrétaire - Service de sécurité incendie;
 - 6.3 Transaction de fin d'emploi;
 - 6.4 Embauche d'un contractuel - Service des finances;
 - 6.5 Abolition d'un poste cadre;
 - 6.6 Règlement du grief 2016-004 - autorisation de dépense;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

7. Gestion financière

- 7.1 Liste des comptes à payer;
- 7.2 Liste des engagements;
- 7.3 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements;

8. Urbanisme

9. Travaux publics

- 9.1 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement;
- 9.2 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement;
- 9.3 Entretien ménager - renouvellement;
- 9.4 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement;
- 9.5 Retiré;
- 9.6 Permis de voirie et raccordement routier;
- 9.7 Projets 2018 - mode de financement des dépenses;

10. Environnement

11. Culture et loisirs

- 11.1 Place de la Gare - entente de service;

12. Police

- 12.1 Expertise professionnelle et assistance - infrastructure de radiocommunication - mandat;

13. Incendie

- 13.1 Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

- 15.1 Aide financière pour le développement des collections des bibliothèques;

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

CA18 01 001

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

Aucune question n'est posée.

3. Procès-verbaux

CA18 01 002

3.1 Séance ordinaire du 18 décembre 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 003

3.2 Séance extraordinaire du 18 décembre 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 décembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 004

3.3 Séance extraordinaire du 20 décembre 2017

PRENANT ACTE QU' une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 décembre 2017, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. Règlements

CA18 01 005

4.1 Règlement (2017)-A-53 établissant les taux de taxes pour l'année 2018 - adoption

Le greffier-adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pierre Labonté à la séance du 20 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 18 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-53 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

CA18 01 006

4.2 Règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification - avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Danny Stewart à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement modifiant le règlement (2014)-A-39 concernant la tarification.

CA18 01 007

4.3 Règlement (2017)-A-15-9 modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement - adoption

Le greffier-adjoint mentionne l'objet et la portée du règlement.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par monsieur Pascal De Bellefeuille à la séance du 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 18 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-15-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2007)-A-15 SUR LA PAIX PUBLIQUE, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA18 01 008

4.4 Règlement (2017)-A-54 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - adoption

Le greffier-adjoint mentionne l'objet, la portée et le coût du règlement, ainsi que les modes de financement, paiement et remboursement, le cas échéant.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a dûment été donné par madame Kimberly Meyer à la séance du 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 18 décembre 2017;

Il est proposé par madame Kimberly Meyer
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'adopter le RÈGLEMENT (2017)-A-54 MODIFIANT LA LISTE DES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF ANNEXÉE AU DÉCRET 846-2005 CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONT-TREMBLANT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

CA18 01 009

5.1 Approbation du rapport mensuel de la direction générale

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'approuver les décisions de la direction générale concernant la gestion des ressources humaines, dont notamment les dépenses concernant les embauches temporaires, ainsi que la liste des dépenses, les transferts de fonds et les contrats autorisés, telles que mentionnées au rapport mensuel déposé séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

CA18 01 010

5.2 Destruction annuelle des documents de la Cour municipale

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la Cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la Cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2018 selon la liste préparée par la greffière de la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 011

5.3 Tourisme aérien Laurentides - Entente 2018

CONSIDÉRANT la résolution CA07 06 155 appuyant la création d'un organisme à but non lucratif ayant pour objectif le développement du tourisme aérien de « Destination Mont-Tremblant ».

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente entre la Ville et Tourisme aérien Laurentides qui prévoit notamment une contribution financière de 120 000 \$ (poste budgétaire 02-622-00-973) :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Retiré

CA18 01 012

5.5 Politique de communication - adoption

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a adopté une *Politique de communication* le 22 juin 2009 par la résolution CA09 06 145;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à cette politique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de communication* telle que déposée en remplacement de celle précédemment adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 013

5.6 Politique d'utilisation des médias sociaux - adoption

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant a adopté la *Politique d'utilisation des médias sociaux* le 11 mars 2013 par la résolution CA13 03 053;

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à cette politique.



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
22 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Roxanne Lacasse
Appuyé par monsieur Pascal De Bellefeuille

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique d'utilisation des médias sociaux* telle que déposée
en remplacement de celle précédemment adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 014

5.7 Outils de communication - adoption de principes

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant reçoit de nombreuses
demandes de publication à l'intérieur de ses outils de
communication : site Internet, médias sociaux (Facebook,
Twitter et Instagram) et le journal du citoyen Le
Tremblantois;

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant, dans un souci
d'équité envers les différents publics et de cohésion à
l'intérieur de ses outils de communication, désire établir
des principes qui la guideront quant aux diverses
demandes de publication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pascal De Bellefeuille
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'adopter les *Principes qui guident la Ville de Mont-Tremblant quant aux
demandes de publication dans ses outils de communication* tels que déposés à la
présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 015

5.8 Achat de coupe-feu - impartition - contrat

CONSIDÉRANT QUE l'agglomération de Mont-Tremblant souhaite acquérir deux
coupe-feu de marque « Check Point » pour sécuriser en
temps réel l'échange de données entre les usagers et les
serveurs impartis et que la direction générale a procédé à
une demande de prix pour ce projet dont les résultats sont
les suivants :

Fournisseurs	Montant (taxes en sus)
ESI Technologies de l'information inc.	14 664,24 \$
Insight Canada inc.	15 285,91 \$

CONSIDERANT les informations reçues de la direction générale en
conformité avec la politique d'achat local;

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'accepter la plus basse offre conforme, soit celle de l'entreprise ESI
Technologies de l'information inc., pour la fourniture de deux (2) coupe-feu de marque
« Check Point » pour un montant de 14 664,24 \$, taxes en sus (poste budgétaire
22-xxx-xx-727).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

6. Ressources humaines

CA18 01 016

6.1 Prolongation du mandat des deux capitaines aux opérations par intérim - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la vacance des postes de capitaine aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat;

CONSIDÉRANT une période de rotation en alternance selon les besoins du Service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE prolonger le mandat de messieurs Philippe Malherbe et Raynald Wherry à titre de capitaine aux opérations par intérim au Service de sécurité incendie pour la période du 12 octobre 2017 au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 017

6.2 Embauche temporaire d'une commis-secrétaire - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT le volume de travail administratif au Service de sécurité incendie dû à l'absence en maladie du capitaine aux opérations ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Joël Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à l'embauche temporaire de madame Alexandra Dinelle Elliott à titre de commis-secrétaire, Service de sécurité incendie, un jour/semaine à compter du 4 janvier 2018 pour une durée indéterminée, selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 018

6.3 Transaction de fin d'emploi

CONSIDÉRANT les discussions intervenues avec l'employé et la décision mutuelle de mettre fin au lien d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU d'autoriser le maire et la direction générale à signer l'entente intervenue avec l'employé numéro 294 et la Ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 019

6.4 Embauche d'un contractuel - Service des finances

CONSIDÉRANT l'intérim du trésorier adjoint au poste de trésorier ;

CONSIDÉRANT l'audit annuel des états financiers ;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

CONSIDÉRANT

les seuils prévus par la *Loi sur les cités et villes* pour l'octroi des contrats de gré à gré de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Pierre R. Charron à titre de contractuel au Service des finances pour des services d'opérations financières et de support à la préparation des états financiers 2017, et d'autoriser la signature du contrat débutant le 15 janvier 2018 et ce, pour la durée du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA18 01 020

6.5 Abolition d'un poste cadre

CONSIDÉRANT

la réorganisation de la direction générale et des technologies de l'information ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur François Marcoux

ET RÉSOLU QUE le conseil confirme la décision d'abolir le poste coordonnateur de la réseautique et du développement des technologies de l'information en date du 11 janvier 2018, et autorise le versement des sommes dues dans le cas d'abolition de poste cadre à l'employé portant le numéro 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 021

6.6 Règlement du grief 2016-004 - autorisation de dépense

CONSIDÉRANT

la résolution CA17 12 326 autorisant la signature de l'entente intervenue entre les parties lors de l'audition du 18 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de déterminer l'origine des fonds requis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, que les fonds requis soient pris à même le surplus libre accumulé d'agglomération et le surplus libre accumulé local, le tout conformément au règlement sur les dépenses mixtes (91,5 % local et 8,5 % agglomération).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

7. Gestion financière

CA18 01 022

7.1 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2017 au montant de 225 663,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 023

7.2 Liste des engagements

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 024

7.3 Revenu Québec - autorisation relative à la communication de renseignements

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Danny Stewart
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU d'autoriser le trésorier à signer la procuration d'autorisation relative à la communication de renseignements afin de permettre à Me Jacques Éthier, Avocat fiscaliste, de communiquer avec Revenu Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Urbanisme

9. Travaux publics

CA18 01 025

9.1 Entretien des aménagements paysagers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour l'entretien des aménagements paysagers sur son territoire avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations Aqua Terra inc. a été mandatée par la résolution CA15 10 223 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Créations Aqua Terra inc., au montant de 102 400 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien des aménagements paysagers pour l'année 2018, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 026

9.2 Entretien et tonte de la pelouse - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2015 à un appel d'offres public pour l'entretien et la tonte de la pelouse sur son territoire avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hortilux Paysagement inc. a été mandatée par la résolution CA15 10 222 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Hortilux Paysagement inc., au montant de 92 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-701-50-447), pour l'entretien et la tonte de pelouse pour l'année 2018, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2015-26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 027

9.3 Entretien ménager - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2017 à un appel d'offres public pour l'entretien ménager des différents édifices municipaux avec périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2018-2019 et 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Entretien Mana inc. a été mandatée par la résolution CA17 02 048 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Entretien Mana inc., au montant de 137 247\$ taxes en sus (poste budgétaire 02-xxx-xx-495), pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour la période du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2017-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 028

9.4 Fourniture de produits pétroliers - renouvellement

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a procédé en 2016 à un appel d'offres public pour la fourniture de produits pétroliers avec des périodes additionnelles optionnelles de renouvellement pour les années 2017-2018 et 2018-2019;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Énergies Sonic RN s.e.c. a été mandatée par la résolution CA16 06 141 et que l'agglomération de Mont-Tremblant doit signaler son intention de renouvellement pour chacune des périodes additionnelles du contrat, tel que stipulé au document d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par monsieur Pierre Labonté

ET RÉSOLU DE renouveler le contrat de l'entreprise Énergies Sonic RN s.e.c., pour la fourniture de produits pétroliers pour les saisons 2018-2019 pour le chauffage des bâtiments, les génératrices et les produits biodiésel B5 -25°C et -40°C pour les véhicules aux mêmes prix unitaires nets au litre décrits dans la résolution CA16 06 141, le tout conformément au document d'appel d'offres TP-2016-12 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Retiré

CA18 01 029

9.6 Permis de voirie et raccordement routier

CONSIDÉRANT les travaux à être exécutés dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et les permis de voirie nécessaires;

CONSIDÉRANT la responsabilité du maître d'œuvre qui s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Vaillancourt
Appuyé par madame Mélanie Matte

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'émission des permis de voirie nécessaires pour les travaux de l'année 2018 et d'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le responsable des services techniques de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville et de l'Agglomération, les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$;

DE confirmer l'engagement à respecter les clauses des permis de voirie qui seront émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA18 01 030

9.7 Projets 2018 - mode de financement des dépenses

CONSIDÉRANT QUE par la résolution CA17 12 296 et en conformité avec l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 le programme triennal des immobilisations et projets spéciaux des années financières 2018, 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE,



Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant
22 janvier 2018

Il est proposé par monsieur Pierre Labonté
Appuyé par monsieur Danny Stewart

ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'utilisation des fonds en regard des projets spéciaux et d'immobilisations retenus pour l'année 2018 comme suit :

Description	Budget	Financement
Hôtel de Ville – Mobilier bureau du maire (2 500\$)	1 103 \$	Surplus
Hôtel de Ville – Mobilier hall d'entrée (2 500\$)	1 103 \$	
Domaine Saint-Bernard – Entretien des bâtiments	40 000 \$	
Poste de police – Programme fonctionnel et technique agrandissement	25 000 \$	
Garage Sablière – Reconstruction rampe de chargement (25 000\$)	2 338 \$	
Afficheur de vitesse sur poteau (17 000\$)	1 445 \$	
Relocalisation escalier glissoire Parc Daniel-Lauzon	5 000 \$	
Mobilier urbain (20 000\$)	7 758 \$	
Terrain synthétique multisports – Panneau indicateur	5 000 \$	
Parc des Voyageurs – Clôture traverse parc linéaire section jeux	5 000 \$	
Équipements informatiques (75 000\$)	37 500 \$	Fonds de roulement
Logiciel gestion documentaire – Service du greffe (47 250\$)	20 851 \$	
Police - Remplacement véhicule de patrouille 34-03	45 500 \$	
Police - Remplacement véhicule de patrouille 34-04	42 600 \$	
Police - Remplacement véhicule état-major 34-99	37 300 \$	
Police – Conversion de 3 véhicules de patrouille propane/essence	17 325 \$	
Poste de police – Remplacement compresseur	10 000 \$	
Poste de police – Système anti-refoulement gicleurs	10 000 \$	
Incendie – Bateau de sauvetage et interventions	125 000 \$	
Caserne 52 – Plans et devis agrandissement	250 000 \$	Règlement d'emprunt
Réfection chemin du Village – phase II	510 000 \$	
Pavage stationnement Parc Daniel-Lauzon	13 000 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Environnement

11. Culture et loisirs

11.1 Place de la Gare - entente de service

CONSIDÉRANT QUE la Place de la Gare est un centre d'exposition et un atelier permanent de quatre artistes résidents qui participent à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de ce lieu;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* décrétant que les règles relatives à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Mélanie Matte
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

CA18 01 031



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente de service avec madame Josée Desharnais et messieurs Michel Normandeau, Luis Paniagua et Jean-Marc Pisapia encadrant leur participation à la gestion, la surveillance et l'entretien ménager de la Place de la Gare en 2018, pour un montant maximal de 12 000 \$ (postes budgétaires 02-702-51-495 et 02-702-51-499).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Police

CA18 01 032

12.1 Expertise professionnelle et assistance - infrastructure de radiocommunication - mandat

CONSIDÉRANT QU' une expertise externe est nécessaire afin d'accompagner l'agglomération de Mont-Tremblant lors de discussions avec la MRC des Laurentides et les services d'incendie participants en ce qui concerne les possibilités de modernisation et de migration sur le réseau de radiocommunication actuel de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE le contrat liant l'agglomération de Mont-Tremblant avec Bell Mobilité pour la maintenance des radios et de l'infrastructure de radiocommunication est échu depuis le 1^{er} novembre 2017 et qu'il y a lieu de mandater une firme pour concevoir un cahier technique d'appel d'offres et pour assister l'agglomération de Mont-Tremblant durant le processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT les seuils prévus par la *Loi sur les cités et villes* pour l'octroi des contrats de gré à gré de services professionnels et les informations reçues du Service de police en conformité avec la *Politique d'achat local*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Sylvie Vaillancourt

ET RÉSOLU d'octroyer, sous réserve des articles 99.1 et 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*, un mandat à la firme Origine, S.E.N.C. pour des services professionnels en accompagnement sur la modernisation et la migration concernant le réseau de télécommunications actuel et pour l'élaboration d'un cahier technique d'appel d'offres pour la maintenance de l'infrastructure de radiocommunications pour la sécurité publique, selon leur offre de service datée du 18 janvier 2018 pour une somme maximale de 17 100 \$, plus taxes le tout payable par le surplus libre accumulé d'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Incendie

CA18 01 033

13.1 Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communications d'urgence entre les services incendie et la centrale 911 doivent être améliorées;



**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

22 janvier 2018

CONSIDÉRANT

l'intention de la MRC des Laurentides de procéder à la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications pour les services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités locales sont admissibles à une aide financière représentant 50 % des dépenses admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande une résolution de chaque municipalité locale désignant la MRC des Laurentides pour agir à titre de coordonnateur pour la réalisation du mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Kimberly Meyer

ET RÉSOLU :

DE désigner la MRC des Laurentides comme responsable du projet et de lui transmettre la présente résolution pour la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour la coordination du plan de refonte du réseau de télécommunications des services de sécurité incendie.

DE s'engager à participer financièrement avec la Régie Incendie Nord-Ouest Laurentides, la Régie Incendie des Monts et les municipalités de Labelle et de Val-des-Lacs afin de couvrir la part de l'agglomération de Mont-Tremblant dans le 50 % des dépenses admissibles qui ne sera pas visé par l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

14. Rapport

15. Acceptation de la correspondance

Les membres du conseil d'agglomération prennent acte du dépôt de la correspondance suivante :

15.1 Aide financière pour le développement des bibliothèques

16. Affaires nouvelles

17. Période d'intervention des membres du conseil

18. Deuxième période de questions

Le maire répond aux questions des personnes présentes

CA18 01 034

19. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Marcoux
Appuyé par madame Roxanne Lacasse

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 19 h 24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint